

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES

BÂTIM Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

HÔTE 077-227700010-20220617-lmc100000023868-DE

77010 MEL Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022
Réception Préfet : 24/06/2022
Publication RAAD : 24/06/2022

CDI/MÉDIATHÈQUE
AU COLLÈGE « LES TOURNELLES »
A VILLIERS-SAINT-GEORGES

PROGRAMME QUANTITATIF ET
FONCTIONNEL

TOME 1 :
LES DONNÉES GÉNÉRALES
LES BESOINS

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	7
RAPPELS DES DONNEES	9
OBJECTIFS DE L'OPERATION	10
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT EXISTANT.	12
PRESENTATION L'OPERATION	14
LE PROGRAMME DES BESOINS FONCTIONNELS	19
RECAPITULATIFS DES SURFACES UTILES	21
DESCRIPTION DES UNITES FONCTIONNELLES.....	22
ACCÈS AU C.D.I. / MÉDIATHÈQUE.....	22
PLATEAU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION / MÉDIATHÈQUE	22
SALLE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES.....	23
SALLE D'ANIMATION/SALLE DE MUSIQUE	24
LES LOCAUX DIVERS	25
LES LOCAUX TECHNIQUES.....	25
LES ESPACES EXTERIEURS.....	25
LE PROGRAMME DES BESOINS TECHNIQUES – PRESCRIPTIONS	
TECHNIQUES GÉNÉRALES	27
TRAITEMENT DES CIRCULATIONS	29
SECURITE DU SITE	29
DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES A LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ PUBLIQUE	29
AUTRES PRECONISATIONS DE CONCEPTION.....	29
ENTRETIEN ULTÉRIEUR DES OUVRAGES	29
CÂBLAGE INFORMATIQUE.....	30
ACCÉSSIBILITE HANDICAPÉS.....	30

PRÉAMBULE

Le dossier technique regroupe tous les éléments nécessaires à la réalisation d'un projet architectural. Ce cahier des charges est essentiel pour comprendre les exigences techniques, architecturales et fonctionnelles de l'opération.

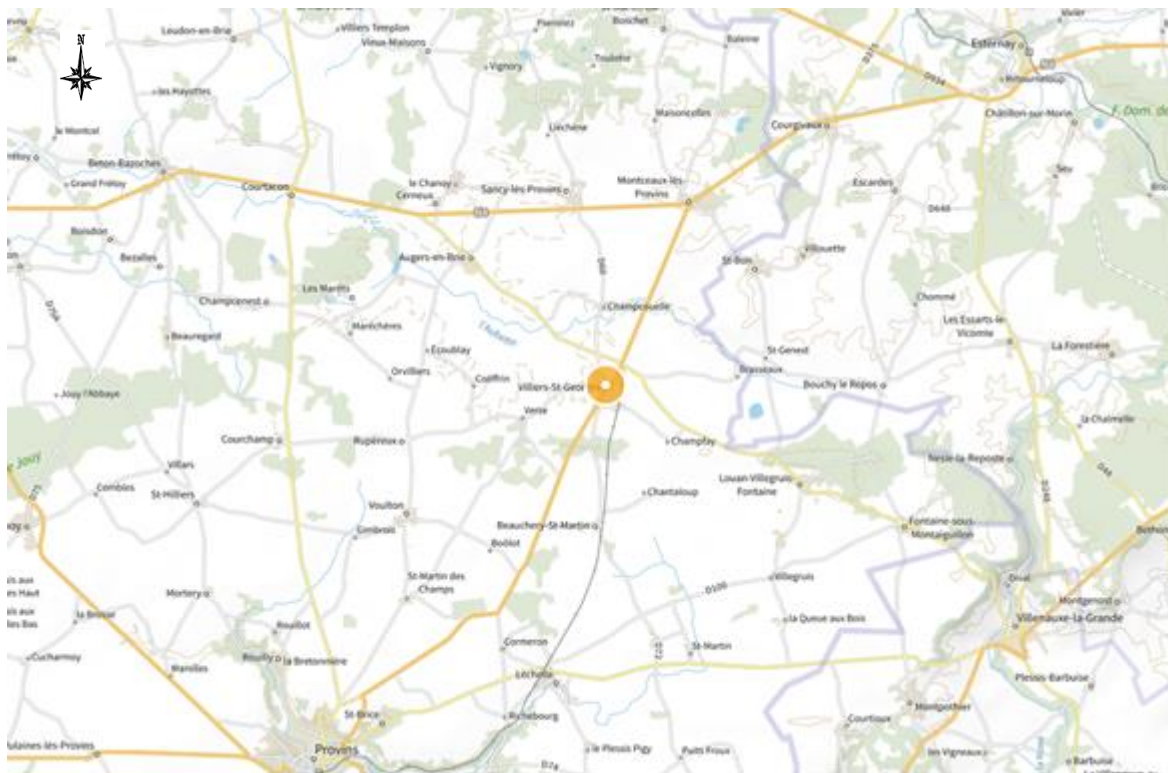
Tous les documents joints ou mentionnés au présent programme sont contractuels.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 475 000,00€ H.T, valeur juin 2022.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Rappels des données

Le collège « Les Tournelles » est un collège de type 400, implanté rue des Tournelles à Villiers-Saint-Georges, village situé en zone rurale. La carte scolaire s'étend sur 19 communes environnantes.



Il se situe à proximité du centre bourg, dans sa partie Sud-Est et est implanté à l'angle des rues des Tournelles et du clos de la Ferme, dans un quartier pavillonnaire.



Dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique de Seine-et-Marne, et à titre expérimental, il est envisagé d'ouvrir le C.D.I du collège « Les Tournelles » de Villiers-Saint-Georges, pendant les heures de fermeture de l'établissement, en tant que médiathèque publique, et d'offrir ainsi l'accès à la culture et à l'information à un plus grand nombre.

Les besoins de la médiathèque sont pensés pour un bassin de population estimé à 8 400 habitants, provenant de la commune de Villiers-Saint-Georges et des communes situées à moins de 15 minutes en voiture.

Afin de mettre en œuvre ce projet, le C.D.I actuel devra être agrandi.

Cette démarche s'inscrit également dans le projet éducatif de l'établissement, pour la création d'une passerelle entre le collège et l'extérieur.

L'objectif principal est de trouver un dénominateur spatial commun pour permettre un bon fonctionnement de ces 2 entités, en termes de surface des locaux, de contraintes d'implantation, d'accès et de sécurité des personnes.

Le programme prend en compte une mutualisation de l'ensemble des espaces et des documents mis à la disposition des collégiens et du public.

Objectifs de l'opération

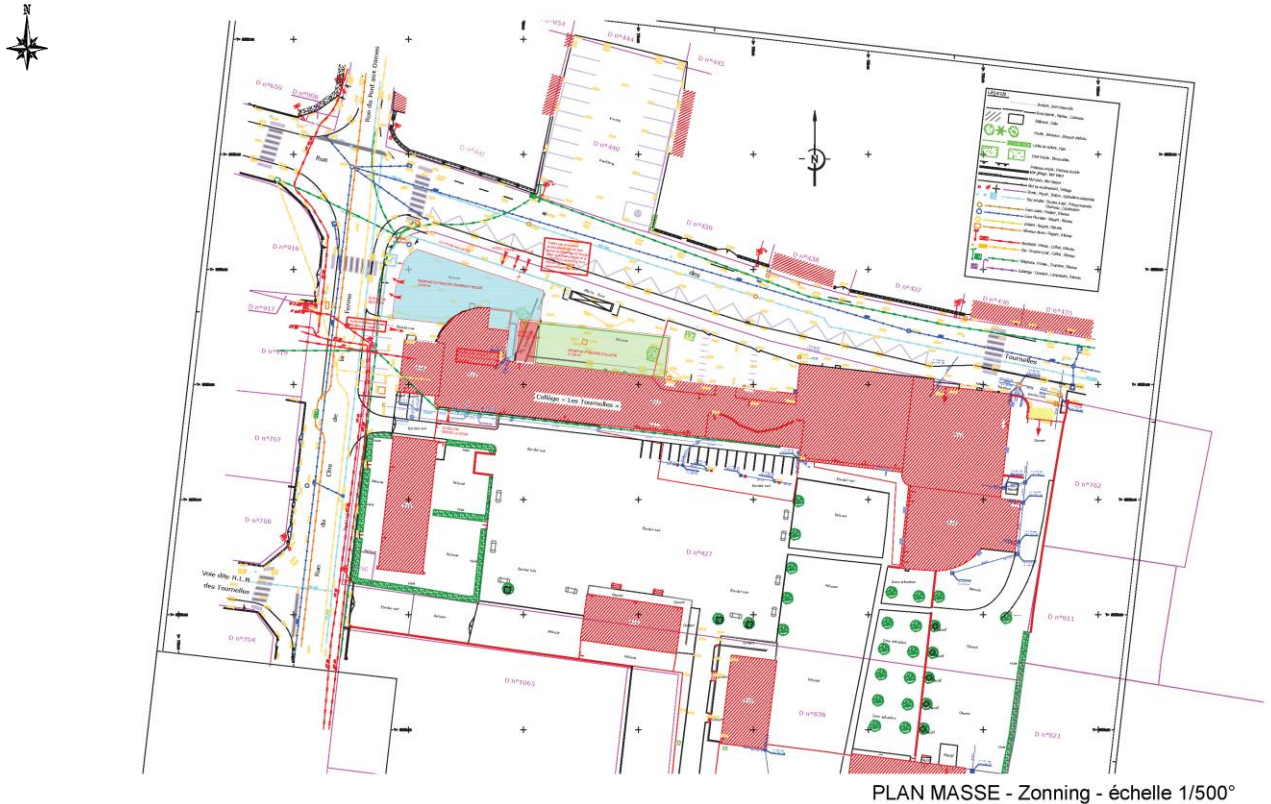
Il est prévu de restructurer et d'étendre le C.D.I. actuel au Nord, du côté de la rue des Tournelles. Une réserve foncière d'environ 155m² à usage futur du collège est conservée.

La cage d'escalier située à proximité immédiate du C.D.I., en façade Nord, est à déplacer et à reconstruire, conformément à la réglementation incendie dans les E.R.P.

Le collège est actuellement classé en établissement recevant du public, de 3^{ème} catégorie et de type R (enseignement).

Les locaux du CDI/Médiathèque seront ouverts au public lors de la fermeture du collège, les dispositions constructives du nouvel établissement devront répondre en tout point à la réglementation E.R.P.

Cette future entité accueillera moins de 200 personnes en simultanée, elle sera classée en établissement de 5^{ème} catégorie, de type S et sera considérée comme un établissement tiers par rapport au collège.



Le CDI/Médiathèque sera doté de ses propres installations en ce qui concerne le chauffage, le traitement d'air, l'électricité, l'eau et la sécurité incendie.

Les travaux de restructuration incluront toutes les interventions nécessaires à la bonne réalisation du projet tels le désamiantage et les modifications des installations techniques pouvant impacter le collège.

Les travaux d'extension tiendront compte du dévoiement éventuel des réseaux enterrés, du traitement des espaces extérieurs et de l'accessibilité aux personnes handicapés.

Les travaux seront réalisés pendant le fonctionnement de l'établissement.

Des bâtiments provisoires seront installés, pour accueillir pendant toute la durée des travaux le C.D.I., la salle de musique et éventuellement, en fonction des phasages des travaux, la salle U.L.I.S. Ces prestations ne sont pas prévues dans l'opération.

Une zone de cantonnement sera implantée provisoirement sur le parking public.

Présentation de l'établissement existant.

Le collège « Les Tournelles » à Villiers-Saint-Georges accueille environ 400 collégiens, il comprend également un dispositif d'accueil U.L.I.S. (troubles de la fonction cognitive) pour une douzaine d'élèves.

Cet établissement a été étendu et restructuré en 1992. Depuis cette date, deux bâtiments préfabriqués sont installés dans la cour de récréation.

Le collège est constitué d'un bâtiment principal édifié le long de la rue des Tournelles en alignement ou en retrait. Il se compose d'un rez-de-chaussée, d'un 1^{er} étage et d'un 2^{ème} étage partiel à l'Est.

Le retrait avec le domaine public est traité :

- A l'Est, **en accès de service** avec portail pour la desserte du service restauration et du parking.
- Au centre, **en parvis pour l'accès des élèves**, protégé par une clôture et un contrôle d'accès.
- A l'Ouest, **en terrain engazonné non clos**, seule la zone proche de la sortie de secours du C.D.I. est clôturée

Des aménagements ont été réalisés par la ville côté rue des Tournelles :

- un arrêt de bus à proximité du C.D.I.,
- un trottoir qui longe le terrain du collège et délimite ainsi le domaine public du collège,
- un parking de 22 places dont 1 place P.M.R.

Le C.D.I. se situe au rez-de-chaussée dans la partie la plus à l'Ouest. Il occupe un volume correspondant à 2 niveaux, couvert par une toiture dans la continuité de la toiture du 1^{er} étage. La façade côté rue est très peu éclairée, elle se prolonge à l'Est par un mur pour dissimuler la sortie de secours depuis la rue.



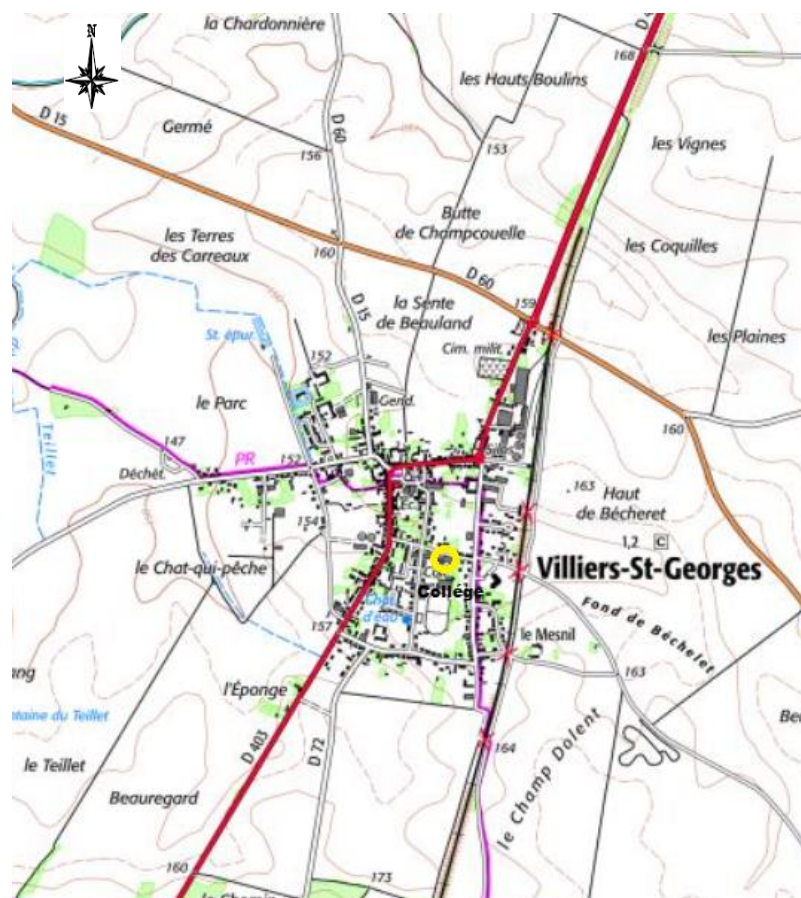
Façade Nord – cage d'escalier et C.D.I. – rue des Tournelles



C.D.I. – locaux techniques – angle rue des Tournelles et rue du Clos de la Ferme

Les logements de fonction sont implantés à l'Ouest, le long de la rue du Clos de la ferme, et viennent ainsi protéger la cour de récréation qui se déploie au Sud, jusqu'au gymnase.

La topographie du site est marquée par une pente générale dirigée vers le Sud en direction de la Seine et une légère pente Est-Ouest



Le collège s'étend sur les parcelles n°247 et 838, section cadastrale D.

Suivant le relevé topographique effectué, les côtes altimétriques sont :

- **Le long de la rue des Tournelles :**
 - Au Nord-Est : 156,01 NGF
 - Au Nord-Ouest : 155,36 NGF

- **Le long de la rue du Clos de la ferme :**
 - Au Nord-Ouest : 155,36 NGF
 - Au Sud-Ouest : 156,20 NGF

Le niveau rez-de-chaussée du bâtiment principal se situe à 156,30 côtes NGF.

Présentation l'opération

A. ETAT DES LIEUX

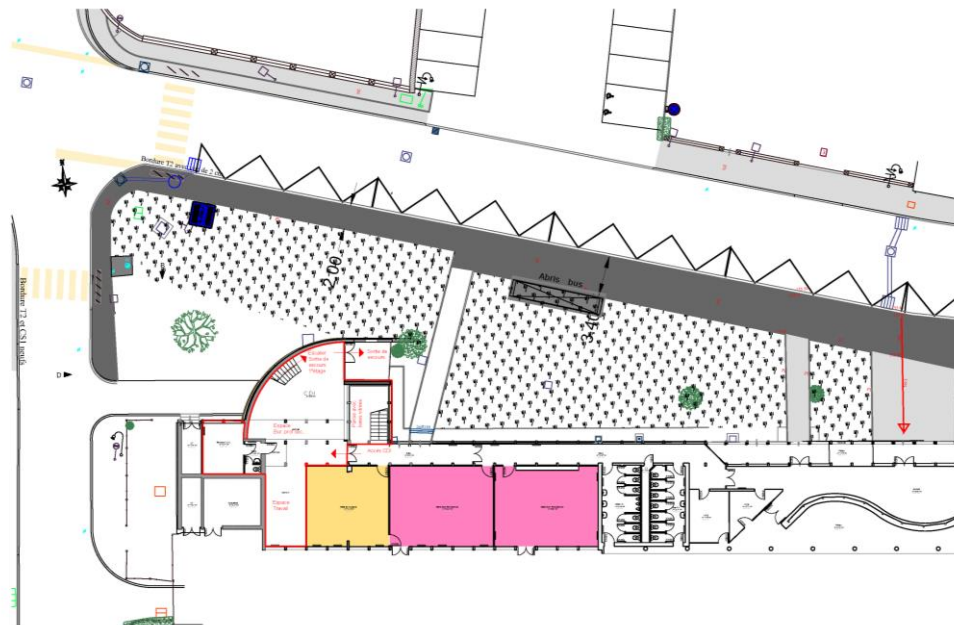
Le C.D.I., situé au rez-de-chaussée, est un espace ouvert accessible depuis la circulation intérieure de l'établissement.

Cet espace est organisé en 3 sous-espaces :

- Au Sud côté cour, un espace de travail comportant 6 à 8 postes informatiques,
- Au centre, le poste de travail du professeur documentaliste et un espace de documentation,
- Au Nord, l'espace bibliothèque équipé de meubles étagères double-face.

Les autres locaux associés sont :

- 1 sanitaire pour le personnel,
- 1 local réserve.



CDI - Rez de chaussée - Etat existant - échelle 1/200°

Un escalier balancé, qui desservait auparavant une galerie et un espace de travail au 1^{er} étage, est maintenant utilisé comme sortie de secours pour la salle U.L.I.S. aménagée au 1^{er} étage.

La sortie de secours du C.D.I., située au Nord donne directement sur une courette, côté rue des Tournelles.

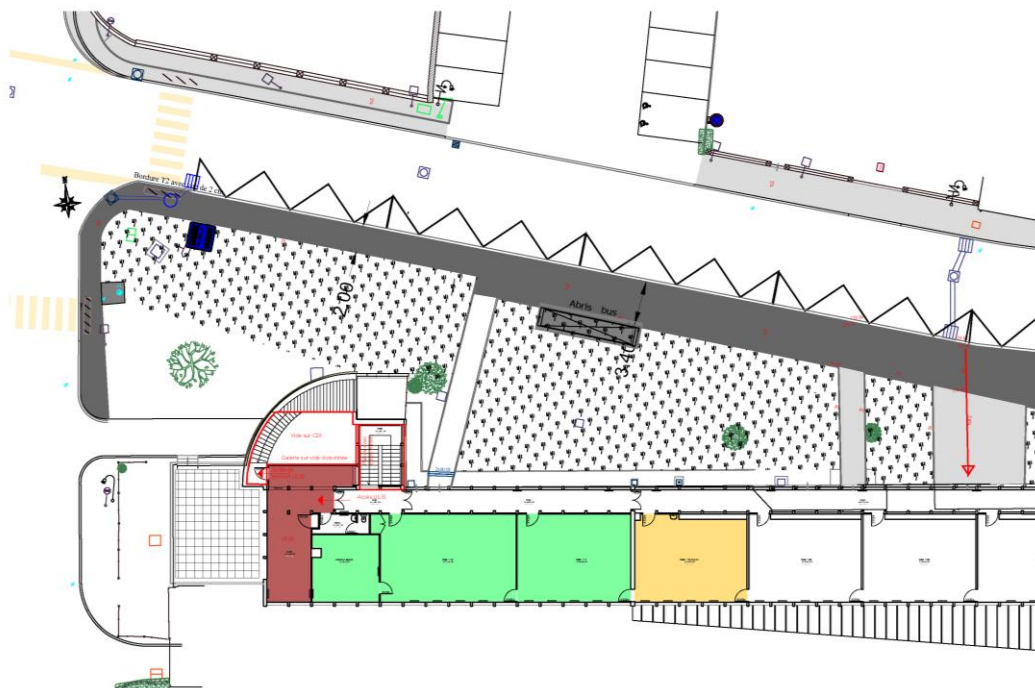
Le bureau du Conseiller d'Information et d'Orientation (C.I.O.) est accueilli dans une autre partie de l'établissement.

Le fond documentaire du C.D.I., tous supports confondus, est de 6 500 documents.

Les locaux implantés à proximité sont

1. Au rez-de-chaussée :

- La salle de musique d'une surface d'environ 46m² jouxte l'espace de travail au Sud et est mitoyenne avec 2 salles de permanence.
- La cage d'escalier qui dessert le 1^{er} étage, vitrée côté C.D.I. participe à l'éclairer naturellement.
- La chaufferie de l'établissement, ainsi qu'un local technique et un transformateur EDF, **ces locaux sont accessibles depuis l'extérieur et ne peuvent être modifiés ou déplacés.**



1° ETAGE VIDE CDI - Etat existant - échelle 1/200°

2. À l'étage :

- La salle U.L.I.S. intégrant l'espace galerie cloisonné au droit du garde-corps
- La cage d'escalier vitrée sur toute sa hauteur côté C.D.I.



Escalier balancé interne au C.D.I. – sortie de secours salle U.L.I.S. située au 1^{er} étage



Cage d'escalier de desserte de l'établissement vitrée coté C.D.I.

B. BESOINS EN USAGE MÉDIATHÈQUE

1. La médiathèque

La médiathèque est un espace ouvert conçu en plateau de plain-pied, sans cloisons fixes, pour permettre l'aménagement de sous-espaces délimité par le mobilier.

Les sous espaces à aménager sont :

- Un espace documentaire adolescents/adultes,
- Un espace de lecture,
- Un espace poste de travail/consultation informatique,
- Un espace jeunesse/petite enfance,
- Un espace kiosque,
- Un accueil avec banque.

Le fond documentaire envisagé est de 15 570 documents de prêts mutualisés, répartis en 60% documents jeunesse et 40% adultes.

Seuls les sanitaires et les parties administratives et techniques seront en dehors de cet espace.

Afin d'offrir des activités variées, il est également envisagé :

- la mutualisation de la salle de musique du collège pour permettre, lors des périodes d'ouverture de la médiathèque, la possibilité de réaliser des animations, conférences et réunions diverses.
- Une salle nouvelles technologies de type « Fablab ».

La médiathèque est gérée par son propre personnel soit 1 à 2 personnes.

La médiathèque est accessible depuis l'espace public, par l'intermédiaire d'un sas d'entrée.

2. Le C.D.I. / médiathèque

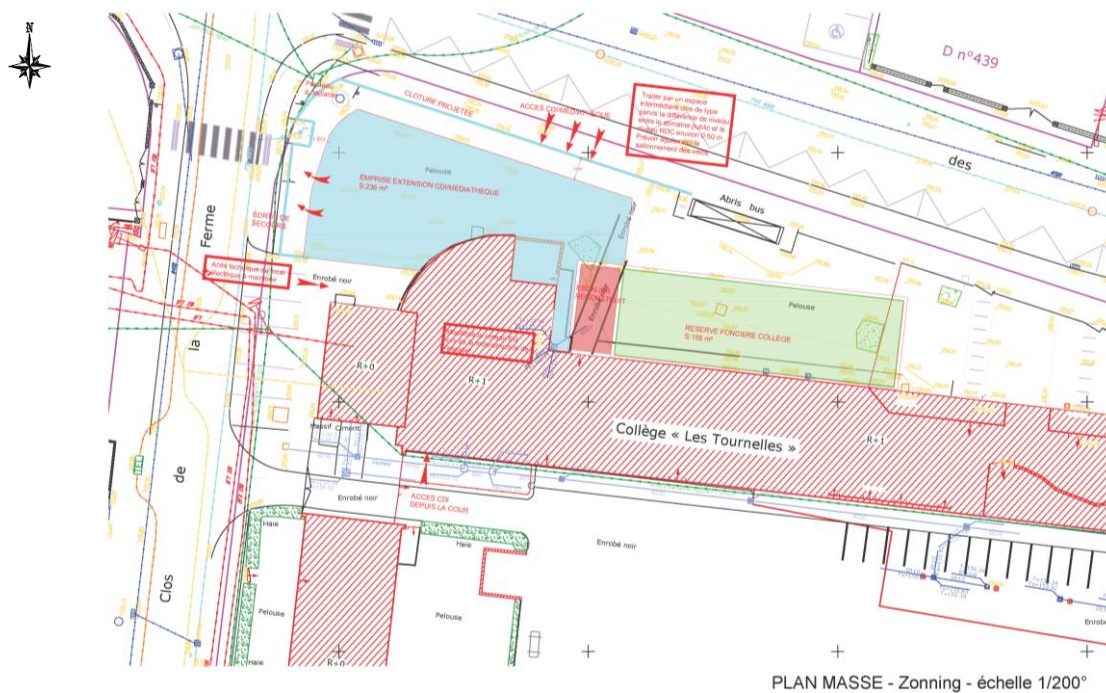
Pour répondre à ce double usage, le C.D.I. actuel ainsi que la salle de musique et une partie de la permanence doivent être restructurés sur une surface de plancher de 180m² et étendu au Nord, côté rue des Tournelles, sur une emprise d'environ 290m².

L'extension envisagée devra faire partie intégrante du collège. Afin de respecter les normes de sécurité dans le cadre du plan « Vigipirate » les locaux projetés seront implantés en retrait du domaine public, et protégés par une clôture en limite de parcelle.

L'objectif principal est la mutualisation des espaces entre le collège et la médiathèque. À ce titre, le plateau créé « médiathèque » et ses sous-espaces, ainsi que l'actuelle salle de musique du collège dont la fonction devient plus polyvalente seront mis en commun.

Les locaux propres au personnel de la médiathèque devront être isolés des autres locaux, pour un usage plus privatif.

- Pour répondre à la double fonction médiathèque/C.D.I., des accès différenciés sont à créer :
- **En usage collège** : les locaux sont accessibles depuis la cour de récréation et le bâtiment enseignement,
 - **En usage médiathèque** : les locaux sont accessibles depuis la rue des Tournelles. Une ou des sorties de secours devront être aménagées, en dehors du bâtiment enseignement, et si possible en dehors de la cour de récréation.



L'évaluation des besoins en terme de surface utile du plateau « médiathèque / C.D.I. » est basée sur un fond documentaire de 15 570 documents sur différents supports (livres, magazines, CD, films...), répartis dans différents types de rayonnages ou meubles.

La présente opération n'inclut pas le mobilier, mais a fait l'objet d'une étude de faisabilité.

LE PROGRAMME DES BESOINS FONCTIONNELS

Récapitulatifs des surfaces utiles

DESIGNATION DES LOCAUX	CDI/MEDIATHEQUE			
	Nb	SURFACE UNITAIRE	SURFACE TOTALE	SOUS TOTAUX
I. SAS/HALL commun avec le conservatoire de musique				
Sas d'entrée (accueil de 6 poussettes)	1	7 m ²	7 m ²	
				7 m ²
II. BIBLIOTHEQUE				
Bibliothèque - Salle de lecture - Documentation				
Banque d'accueil				
Espace documentaire Ado/adultes				
Espace de lecture				
Espace postes informatiques				
Espace Jeunesse petite enfance				
Espace kiosque				
Circulation				
Espace Fablab			265 m ²	
				265 m ²
III. SALLE NOUVELLES TECHNOLOGIES				
Espace Fablab	1	25 m ²	25 m ²	
				25 m ²
IV. SALLE ANIMATION / SALLE DE MUSIQUE				
Salle animation/musique	1	46 m ²	46 m ²	
Dépôt musique	1	11 m ²	11 m ²	
				57 m ²
V; LOCAUX PERSONNEL				
Bureau 01	1	12 m ²	12 m ²	
Bureau 02	1	10 m ²	10 m ²	
Sanitaires	2	2 m ²	4 m ²	
Tisanerie personnel	1	8 m ²	8 m ²	
				34 m ²
VI. AUTRES LOCAUX				
Réserve CDI/médiathèque	1	20 m ²	20 m ²	
Réserve Médiathèque/animation	1	5 m ²	5 m ²	
Bloc sanitaire:	1	12 m ²	12 m ²	
Sanitaires filles				
Sanitaires Garçons				
Sanitaire handicapés				
Sanitaire enfant				
Circulation	PM			
Local ménage	1	2 m ²	2 m ²	
				39 m ²
VII. LOCAUX TECHNIQUES				
Local CTA	1	8 m ²	8 m ²	
Local électrique	1	2 m ²	2 m ²	
Local info/Serveur	1	3 m ²	3 m ²	
Local chaufferie	PM			
				13 m ²
SURFACE TOTALE CDI/MEDIATHEQUE				440 m²
V. ESPACES EXTERIEURS				
Parvis - acces	PM			
Stationnement vélos suivant PLU	PM			
Stationnement des véhicules : Domaine public	PM			

Description des unités fonctionnelles

ACCÈS AU C.D.I. / MÉDIATHÈQUE

Les locaux du CDI/Médiathèque, seront accessibles :

- **En usage collège**, depuis le bâtiment enseignement et depuis la cour pour permettre le libre accès des élèves aux intercours par exemple.
- **En usage médiathèque**, depuis la rue des Tournelles, une ou des sorties de secours devront être aménagées, en dehors du bâtiment enseignement et si possible en dehors de la cour de récréation.
L'accès se fera par l'intermédiaire d'un SAS qui pourra accueillir environ 6 poussettes d'enfant.

PLATEAU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION / MÉDIATHÈQUE

Ce plateau implanté de plain-pied, avec le minimum de cloisons fixes et de poteaux, devra permettre l'aménagement de sous-espaces délimités par le mobilier et incluant les circulations y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Les sous-espaces à aménager sont :

- Un espace documentaire adolescents/adultes,
- Un espace de lecture,
- Un espace poste de travail/consultation informatique,
- Un espace jeunesse/petite enfance,
- Un espace kiosque,
- Un accueil avec banque.

Ces espaces, suivant leurs spécificités et leurs doubles usages devront s'organiser à partir des axes de réflexions suivants :

- Dès l'entrée les utilisateurs doivent avoir une vue d'ensemble des services offerts.
- **L'espace d'accueil** devra être situé de préférence en partie centrale, pour gérer en alternance la fonction C.D.I. et la fonction médiathèque, il est équipé d'une banque pouvant accueillir 2 postes de travail.
Pour le C.D.I, le professeur documentaliste accueille, anime, surveille et accompagne les élèves dans leur recherche.
Pour la médiathèque, le responsable renseigne, inscrit, enregistre les prêts et les retours de documents, il garantit en outre le contrôle des entrées et sorties.
- Afin d'inciter les collégiens à fréquenter ce lieu, **l'espace kiosque** sera aménagé à proximité immédiate de la cour de récréation avec la création d'un accès direct. Cet espace sera dédié à la présentation de périodiques et d'auto-documentation pour

l'orientation scolaire et professionnelle. Il sera aménagé de façon conviviale avec des meubles à périodiques, des tables basses et des chauffeuses.

- **L'espace jeunesse/petite enfance** à usage quasi-exclusif de la médiathèque sera proche de l'accès public. Cet espace sera doté de mobilier spécifique, de bacs à BD, de poufs et de tables basses.
- **L'espace documentaire adolescents/adultes** doit permettre une bonne disposition de présentation et de classement des documents. Le mobilier envisagé pour cet espace sont des étagères simple face, à positionner le long des murs, ou des étagères double face sur le reste de la surface.
- **L'espace de lecture** situé à proximité sera aménagé en 2 ensembles de 4 tables et chaises, qui pourront accueillir au moins 16 personnes, parfaitement éclairé naturellement. Il devra être facile à surveiller par le professeur documentaliste, qui accompagne les collégiens lors de leurs recherches. Une tablette filante le long de la façade vitrée avec des chaises hautes pourra compléter cet espace afin d'apporter des places assises supplémentaires.
- **L'espace de travail et de consultation informatique** est implanté préférentiellement le long d'un mur et proche de l'accueil, en position centrale. Il est utilisé pour la consultation des documents dématérialisés tout public et par les collégiens pour leurs travaux de recherche. 8 postes informatiques seront à créer au moyen d'une tablette filante et d'une crédence équipée des prises électriques et réseaux nécessaires.

Le mobilier, tout en étant hors marché, est donné à titre indicatif dans les fiches techniques. L'ensemble du mobilier sera prévu sur roulettes (en dehors des étagères simple-face), pour permettre une plus grande flexibilité des espaces. Le concepteur sera associé par les services départementaux au choix du prestataire pour l'ameublement des espaces.

L'aménagement intérieur ainsi que le traitement acoustique seront particulièrement soignés afin de favoriser le calme et la concentration.

L'identification de ce lieu est primordiale au sein du collège mais aussi au sein de la commune. L'entrée sur rue de l'équipement devra par conséquent être traitée comme un signal permettant cette identification.

Pour en augmenter l'attrait, et par conséquent la fréquentation, il recevra un traitement correspondant à sa vocation de lieu privilégié de recherche, de travail, d'information, d'animation et de convivialité. Confortable, accueillant et chaleureux, il bénéficiera d'un bon éclairage sans ensoleillement direct trop vif grâce à un système de protection solaire.

SALLE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Afin de favoriser l'attractivité du lieu, l'espace « Fablab » sera implanté en façade Nord, côté rue des Tournelles. Il sera équipé de deux imprimantes 3D, d'une découpeuse pour support vinyle, d'une table pouvant servir au co-working ou d'établi, d'un plan pour des postes de travail, de meubles étagères pour les documents techniques.

Les activités pratiquées seront génératrices de bruit, cet espace sera cloisonné et devra comporter un isolement phonique. Bien que cet espace soit cloisonné, des vues devront permettre de voir les activités qui s'y déroulent depuis le plateau du centre de documentation. Cet espace peut être traité architecturalement comme une bulle au sein de l'équipement, aisément repérable.

SALLE D'ANIMATION/SALLE DE MUSIQUE

En sus de ces espaces, et pour permettre une diversification des activités au sein du C.D.I. / médiathèque, la salle de musique actuelle, étendue d'une trame côté salle de permanence est intégrée à l'entité CDI / médiathèque. Cette salle pourra être ouverte au public en fermeture du collège, pour accueillir des animations spécifiques, des projections débats, des conférences, des réunions.

Cette salle sera équipée d'une trentaine de chaises à tablettes rabattables, d'un tableau et d'un vidéo projecteur, les murs, plafonds, sols et éclairage seront rénovés. Elle devra bénéficier d'une isolation acoustique renforcée permettant la pratique de la musique sans déranger les activités du CDI.

Un soin particulier sera apporté au choix des matériaux tant sur le plan acoustique que sur le plan du design de la pièce (choix des couleurs, des revêtements et des matières). Les appareils d'éclairage seront adaptés aux différents usages du lieu.

Les baies actuelles seront équipées de protections solaires et d'occultation permettant le noir total dans la salle. Deux systèmes distincts devront être mis en place.

Les instruments de musique batterie et pianos, table de mixage nécessaires à l'enseignement seront stockés en fond de salle et seront isolés de la salle d'animation par une cloison amovible.

LES RÉSERVES/DÉPÔTS

Les réserves/dépôts sont au nombre de trois :

- 1 réserve à usage du C.D.I. / médiathèque qui permet de stocker du matériel pédagogique, des archives, des documents spécialisés ainsi que des ouvrages fragiles à protéger dans un lieu fermé. Ce local peut être aveugle et sera en liaison directe avec les espaces documentaires.
- 1 réserve à usage de la salle d'animation pour des rangements ponctuels dans un lieu fermé. Ce local peut être aveugle et sera en liaison directe ou en proximité immédiate avec la salle d'animation.
- 1 dépôt à usage de la salle de musique, pour le rangement des instruments (piano / batterie / table de mixage / 1PC / une table...) dans un lieu fermé. Ce local peut être aveugle. Une cloison amovible pourra être mise en place afin de limiter les déplacements des instruments encombrants. Il sera en liaison directe avec la salle de musique/animation.

LES LOCAUX DU PERSONNEL

Les locaux administratifs de la médiathèque pourront être implantés dans un étage partiel à créer, à l'écart du public. Des vues sont à créer, si possible, depuis au moins un des deux bureaux vers les espaces documentaires.

Les bureaux sont au nombre de 2. Ils sont à destination du personnel de la médiathèque sont implantés dans un même lieu.

La tisanerie est à usage unique du personnel de la médiathèque, ce local sera équipé d'un meuble évier, d'un plan de travail avec l'ensemble des prises de courant nécessaires à l'installation future d'appareils électroménagers. Dans la mesure du possible, cet espace sera éclairé naturellement.

Les sanitaires du personnel sont composés d'un sanitaire homme et d'un sanitaire femme et à aménager à proximité des bureaux.

LES LOCAUX DIVERS

Le local ménage comporte le chariot ménage et les bidons entamés des produits d'entretien. Il dispose d'un point d'eau (froide et chaude) et d'un vidoir.

Les sanitaires publics sont accessibles à tout public, le bloc à créer se compose d'un sanitaire handicapés femmes, d'un sanitaire handicapés hommes et d'un sanitaire enfants.

LES LOCAUX TECHNIQUES

Le local de la centrale d'air devra avoir au moins une paroi en contact avec l'extérieur.

Le local serveur informatique est à usage unique de la médiathèque, le C.D.I. utilisant le réseau informatique du collège.

Le local électrique accueillera le tableau général basse-tension du C.D.I. / médiathèque.

LES ESPACES EXTERIEURS

Afin de respecter les normes de sécurité dans le cadre de Vigipirate, les locaux projetés seront implantés en retrait du domaine public et protégés par une clôture en limite de parcelle.

La clôture projetée sera de même nature et en continuité avec la clôture du parvis d'accès au collège.

Un portail permettra d'accéder au C.D.I. / médiathèque, portail maintenu ouvert en fonctionnement de médiathèque, et maintenu fermé en fonctionnement de collège.

Les espaces extérieurs créés entre le bâti et les voies publiques recevront un traitement différenciés :

- **Traitement minéral** pour l'accès à l'établissement depuis la rue des Tournelles. Cet espace est à aménager en parvis qui tiendra compte également de l'accessibilité au site par les personnes à mobilité réduite.
Dans ce secteur, une zone de stationnement vélos sera également à créer.
- **Traitement végétal** pour l'espace libre situé à l'angle des rues des Tournelles et du Clos de la ferme.

*LE PROGRAMME DES BESOINS TECHNIQUES –
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES*

Traitement des circulations

Les parois verticales seront obligatoirement carrelées jusqu'à une hauteur de 1,70 m minimum, tout comme les circulations verticales (escaliers), afin de limiter les dégradations dues aux frottements répétés des cartables et aux traces de chaussures. **Il sera mis en place des matériaux durs, anti-graffitis, très résistants aux chocs.**

Le revêtement de sol des circulations du collège sera impérativement du carrelage.

La hauteur des garde-corps dans les parties accessibles au public (escalier du collège notamment) sera de 1,60m au minimum. Une présentation précise des mesures mises en œuvre pour lutter contre les chutes d'objets ou tout autre risque devra être proposée. Cette hauteur pourra être surélevée si les lisses intermédiaires permettent un franchissement aisé du garde-corps.

Sécurité du site

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES A LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ PUBLIQUE

Les prises d'air neuf seront orientées pour ne pas être accessibles depuis la rue, ni être à hauteur d'homme.

Les grilles de ventilation haute ou basse des locaux qui en sont équipés (chaufferie par exemple) seront doublées par un grillage à mailles serrées destiné à éviter la projection intentionnelle d'objets pouvant occasionner des sinistres.

L'installation des boîtes aux lettres et de la vitrine d'affichage ne doit pas faciliter l'escalade de la clôture en présentant des parties saillantes côté rue.

Les escaliers ou les échelles à crinoline, permettant l'accès aux équipements techniques situés en hauteur, devront être conçus pour qu'ils ne soient utilisables que par le personnel habilité, et non par les élèves ou des personnes de l'extérieur.

Autres préconisations de conception

ENTRETIEN ULTÉRIEUR DES OUVRAGES

Les concepteurs devront, dès la phase esquisse, tenir compte dans leur projet de l'entretien et de la maintenance ultérieurs des ouvrages. A ce titre, le projet devra respecter la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993.

Les concepteurs devront notamment préciser les dispositions prises pour :

- Le nettoyage des vitrages en élévation et en toiture,
- Les accès en toiture et les moyens de protection mis en œuvre. (La conception initiale des garde-corps est à intégrer le plus tôt possible dans l'architecture du bâtiment),
- L'entretien et la maintenance des lanterneaux, verrières et châssis de toiture,
- L'entretien des locaux de grande hauteur.

CÂBLAGE INFORMATIQUE

Les types de prises terminales sont indiqués dans les fiches techniques par local.

ACCÉSSIBILITÉ HANDICAPÉS

Le projet devra prendre en compte l'accueil des personnes handicapés, tous handicaps confondus (visuel, auditif, mobilité, troubles psychiques, etc. ...) conformément à la réglementation en vigueur.

Les installations devront leur permettre de participer aux activités qui s'y déroulent, dans les mêmes conditions et en même temps que les personnes valides.

La conception des volumes et de la signalisation devra permettre un accès facile et un repérage aisé.